



DEMANDE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS (enquête sociale)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR OU DE L'ORGANISME

Organisme ou employeur Club de soccer les Satellites de Ste-Anne-des-Plaines	
Adresse (no, rue, ville) 139 boul. Ste-Anne, Ste-Anne-des-Plaines	Téléphone (450) 478-0211

Poste du candidat au sein de l'organisme : _____

SECTION 2 : IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Identification du candidat à partir d'au moins 2 pièces d'identité dont une avec photo (spécifiez les pièces présentées)			
Pièce no 1 Permis de conduire		Pièce no 2 Assurance maladie	
Pièce no 3 Autre			
Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe M () F ()
No de permis de conduire (aux fins de la vérification du critère conduite automobile)			
Adresse actuelle (no, rue, ville)		Téléphone	
Adresses précédentes (5 dernières années)			
J'atteste avoir vérifié l'identité du candidat			
Nom		Signature	

SECTION 3 : CRITÈRES DE FILTRAGE

	Liste des comportements ou infractions	Aucun antécédent à vie	Aucun dans les 5 dernières années
CONDUITE AUTOMOBILE	Tout comportement ou toute infraction criminelle relative à la conduite de véhicules tels que la capacité de conduite affaiblie, le délit de fuite, conduite dangereuse, etc.		
DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES	Tout comportement ou toute infraction relative aux stupéfiants, aliments et drogues tels que possession, trafic, importation, culture, etc.		
SEXE	Tout comportement ou toute infraction à caractère sexuel telles que l'agression sexuelle, les actions indécentes, sollicitation ou incitation à la prostitution, etc.		
VIOLENCE	Tout comportement ou toute infraction criminelle pour laquelle une quelconque forme de violence a été utilisée tels que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement, etc.		
VOL - FRAUDE	Tout comportement ou toute infraction criminelle dont la nature même est assimilable à un vol ou une fraude tels que le vol par effraction, le vol simple, la prise d'un véhicule automobile sans consentement, la fraude, la corruption, la supposition de personne, etc.		
AUTRES	(Ex : incendie criminel, gangstérisme, méfaits. Précisez :		

SECTION 4 : CONSENTEMENT

Je, soussigné(e), consens à ce que le Service de police vérifie mes antécédents c'est-à-dire, toute condamnation ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle ou pénale, de même que tout comportement faisant raisonnablement craindre que je constitue un risque pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui je serai appelé(e) à œuvrer. Sont également considérées comme des antécédents les infractions énumérées à l'annexe de la <i>Loi sur le casier judiciaire</i> même si celles-ci ont fait l'objet d'un pardon. Je consens également à ce que le Service de police fasse les vérifications à partir des critères de filtrage identifiés ci-dessus et transmettre les résultats selon la procédure établie au présent formulaire. J'autorise aussi une ré-enquête dans le but de poursuivre mon implication au sein de l'organisme.	
Signé _____	Date _____
Signature du parent ou du tuteur _____	Date _____

L'employeur ou l'organisme est assujéti à la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12) notamment les articles 18.2 et 20 ainsi qu'à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) ou à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1) et à la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C., (1985), c. C-47).

18.2 « Culpabilité à une infraction » Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

20 « Distinction fondée sur aptitudes non discriminaires » Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises pour un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieuse, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.

*Les parties 1 et 3 doivent être transmises à l'organisme et à l'employeur alors que, au besoin, la partie 2 est transmise directement au candidat.